

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 20h, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 Melun, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS : M. Nicolas ALIX, Mme Josette ANTIGNAC, Mme Farida ATIGUI, M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATTAIL, M. François BLANCHON (*jusqu'au point 15 puis pouvoir à M. Marc*), M. Eric BONNOMET, M. Slimane BOUKLOUCHE (*jusqu'au point 15 puis pouvoir à Mme CHARRETIER*), Monsieur Claude BOURQUARD, M. Noël BOURSIN, Madame Geneviève BURLE, Madame Josette CHABANE, Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Willy DELPORTE, Mme Ségolène DURAND, M. Bernard FABRE, M. Fabien FOSSE (*jusqu'au point 34*), Monsieur Francis GALLOY, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET (*jusqu'au point 15*), M. Dominique GERVAIS, Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Anne GRAVIERE, M. Jean-Pierre GUERIN (*jusqu'au point 14 puis pouvoir à Mme DAUVERGNE-JOVIN*), M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD (*jusqu'au point 9 puis pouvoir à Mme ATIGUI*), M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Dominique KUNDIG-BORDES (*jusqu'au point 16*), Monsieur Jean-Claude LECINSE, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Jean-François LEMESLE, M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK, M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, Mme Carole NADAL, Mme Joëlle NOTO (*jusqu'au point 16*), Mme Sylvie PAGES, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Mourad SALAH, M. Marc SAVINO, M. Franck VERNIN, Mme Jocelyne VERNON (*jusqu'au point 34*), M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

SUPPLEANTS :

Mme Maryse DARDAUD suppléante de M. Vincent PAUL-PETIT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Mme Patricia ASTRUC GAVALDA a donné pouvoir à Mme Ségolène DURAND, M. Alain BERNHEIM a donné pouvoir à M. Bernard FABRE, M. Pierre HERRERO a donné pouvoir à M. Dominique GERVAIS, Mme Françoise MEGRET a donné pouvoir à Madame Geneviève BURLE, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, M. Romaric MOYON a donné pouvoir à Mme Anne MORIN, Mme Sylvia ORDIONI a donné pouvoir à M. Gérard AUBRUN, M. Paulo PAIXAO a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, M. Alain TAFFOUREAU a donné pouvoir à Mme Ginette MOREAU, Mme Brigitte TIXIER a donné pouvoir à M. Mourad SALAH, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER a donné pouvoir à Mme Renée WOJEIK

ABSENTS EXCUSES :

M. Michel DAUVERGNE, M. François KALFON, M. Anselme MALMASSARI, Mme Françoise PERREAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Pierre YVROUD



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Monsieur Pierre YVROUD en qualité de Secrétaire de Séance.



2. pris acte du projet de compte-rendu de la séance du 5 juillet 2018.
3. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 13 septembre 2018.
4. pris acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.
5. à la majorité, avec 59 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions, approuvé la programmation et le plan de financement du Contrat d'Intérêt National et sollicite Monsieur le Préfet de Région pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 800.000,00 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
6. à l'unanimité, avec 66 Pour et 3 Abstentions, approuvé la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » associant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la commune de Melun et les services de l'Etat.
7. à la majorité, avec 58 Pour, 6 Contre et 5 Abstentions, approuvé la décision modificative n° 2 du budget principal 2018 et décide de créer l'opération 00078 « Aménagement du territoire » (études CIN) et l'opération pour le compte de tiers 45814 « Liaison douce Montereau sur le Jard ».
8. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 6 Abstentions, décidé de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiements des AP/CP et de créer l'autorisation de programme n° 49 « Aménagement du territoire (études CIN).
9. à l'unanimité, avec 69 Pour, approuvé le projet de convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la CAMVS et ses communes membres.
10. à l'unanimité, avec 69 Pour, approuvé la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit, proposée par le Syndicat « Seine et Marne Numérique ».
11. à la majorité, avec 60 Pour, 2 Contre et 7 Abstentions, approuvé le compte rendu annuel d'activité 2017 de l'opération d'aménagement de la ZAC du « Tertre de Montereau » à Montereau-sur-le-Jard.
12. à la majorité, avec 59 Pour, 2 Contre et 8 Abstentions, approuvé le compte rendu annuel d'activité 2017 de l'opération d'aménagement du Parc d'activités économiques du « Marché des Grais » à Montereau-sur-le-Jard.
13. à l'unanimité, avec 55 Pour et 14 Abstentions, approuvé le compte rendu annuel d'activité 2017 de l'opération d'aménagement de la ZAC de la « Mare aux Loups » à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Une suspension de séance est demandée pour que Madame Florence VERNE-REY (Directrice de la SPL) présente les rapports de la SPL.

14. à la majorité, avec 56 Pour, 1 Contre, 6 Abstentions et 6 ne participent pas au vote, décidé de se prononcer favorablement sur le rapport de ses mandataires au sein du Conseil d'administration de la SPL, relatif à l'activité de la SPL, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
15. à l'unanimité, avec 60 Pour et 9 Abstentions, approuvé le contrat de coopération entre acteurs publics avec l'Etat, la CAMVS, la commune de Dammarie-lès-Lys et l'EPA de Sénart ayant pour objet l'élaboration d'un consensus technique et politique sur les conditions de faisabilité et de sécurisation du projet d'aménagement du quartier Saint-Louis à Dammarie-lès-Lys.
16. à la majorité, avec 59 Pour, 7 Contre et 2 Abstentions, décidé la cession d'une surface de 120 m² en rez-de-chaussée du Pôle de services – 949 av Saint-Just à Vaux-le-Pénil à Monsieur François Zejma.
17. à la majorité, avec 65 Pour et 1 Contre, approuvé le soutien de la CAMVS à la promotion du financement participatif sur son territoire.

18. à l'unanimité, avec 66 Pour, octroyé une subvention à l'association « FEDERATION ECOSYST'M » à hauteur de 2500 € au titre de la participation de la CAMVS aux prix des lauréats du projet Flash que l'association organise pour le compte de la SNCF RESEAU et dont le millésime 2018 a retenu comme sujet de réflexion la gare de Melun.
19. à l'unanimité, avec 58 Pour et 8 Abstentions, décidé de fixer les tarifs de la taxe de séjour intercommunale.
20. à l'unanimité, avec 66 Pour, approuvé la demande d'adhésion formulée par la commune de la Ferté-Alais au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) pour la compétence « réseaux secs ».
21. à l'unanimité, avec 65 Pour et 1 ne participe pas au vote, décidé d'être favorable à l'extension de périmètre d'intervention du syndicat des Quatres Vallées de la Brie avec effet au 1^{er} janvier 2019.
22. pris acte du rapport annuel du délégué du service public d'assainissement de l'Agglomération centrale et de Boissise-le-Roi, de Montereau-sur-le-Jard et de Saint-Germain-Laxis.
23. pris acte du rapport annuel du délégué du service public d'assainissement des systèmes d'assainissement de Saint-Fargeau-Ponthierry, de Seine-Port et de la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry.
24. à l'unanimité, avec 54 Pour, 8 Abstentions et 4 ne participent pas au vote, décidé d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.
25. à la majorité, avec 61 Pour, 1 Contre et 4 ne participent pas au vote, décidé l'acquisition d'un foncier pour l'exploitation du nouveau poste de refoulement PR04 à Dammarie-lès-Lys.
26. à l'unanimité, avec 63 Pour, 2 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, approuvé la convention de transit des eaux usées du parc d'activité « Marché des Grais » dans les réseaux d'assainissement de la CA GPS.
27. à l'unanimité, avec 65 Pour et 1 ne participe pas au vote, approuvé le projet de convention avec la ville de Montereau-sur-le-Jard portant sur des aménagements cyclables sur diverses voies de la commune.
28. pris acte du rapport annuel 2017 du SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais SMITOM-LOMBRIC.
29. pris acte du rapport annuel 2017 du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie.
30. à l'unanimité, avec 65 Pour et 1 Abstention, décidé d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
31. à la majorité, avec 64 Pour et 2 Contre, décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2019 sur le territoire « collecte » du SMITOM LOMBRIC les entreprises n'utilisant pas le service public d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères ainsi que les entreprises ayant signé une convention de redevance spéciale.
32. à la majorité, avec 65 Pour et 1 Contre, attribué une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Le Méc Sports Football.
33. à l'unanimité, avec 64 Pour et 2 Abstentions, approuvé le compte rendu d'activités 2017 de l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Melun.
34. à la majorité, avec 43 Pour, 14 Contre et 9 Abstentions, décidé l'acquisition d'un terrain sur la commune de Boissise-le-Roi pour la réalisation de l'aire de grands passages pour l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
35. à la majorité, avec 43 Pour, 12 Contre et 9 Abstentions, approuvé le mandat à passer avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement ayant pour objet l'aménagement d'un terrain de grands passages destiné à l'accueil de groupes de gens du voyages et rassemblant jusqu'à 200 caravanes maximum.
36. pris acte du rapport annuel 2017 du SYMGHAV.


37. à l'unanimité, avec 64 Pour, fixé à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants du personnel et à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants de la collectivité au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

38. à l'unanimité, avec 62 Pour et 2 Abstentions, décidé de modifier le tableau des effectifs.

39. à la majorité, avec 43 Pour, 12 Contre et 9 Abstentions, désigné à nouveau Monsieur Bernard FABRE, 2ème Conseiller Délégué, pour être le représentant de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine devant la Cour d'Appel de Paris dans la procédure concernant l'exploitation de l'ancienne usine de traitement des ordures ménagères.

La séance est levée à 1h05

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Le Président,
Louis Vogel,
Maire de Melun